



Compromis de vente truqué falsifié

Par **grignon**, le **26/09/2008** à **10:19**

j'ai signé en tant que vendeur un compromis de vente pour une maison ,puis comme convenu avec l'agence ,je leur ai adressé l'exemplaire pour signature de l'acheteur. N'ayant pas de nouvelles au bout de huit jours ,j'ai demandé à l'agence une copie du document signérnje l'ai reçu mais j'ai pu constater quern1°) il n'est pas daté rn2°) La clause concernant le depot de garantie sur un compte sequestre a été annulée (rature sur le paragraphe et apposition d'une mention manuscrite mensongere (le vendeur et l'acheteur ont convenu)rn3°) un seul des deux acheteurs a paraphé les pages mais deux signatures (identiques) cloturent le document sans mention ni trace d'une quelconquedelegation.étant par ailleurs en litige avec cette agence , je desire annuler ce compromis de vente falsifié. le puisje?rnmerci de vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **03/10/2008** à **16:16**

BonjourrrnEn effet le compromis de vente peut annulérnrles modifications manuscrites d'un contrat doivent être paraphées par chaque partie. rnles signatures de chaque partie doivent être portées sur le contrat ou en cas de dérogation la pièce justifiant de cette dérogation doit être fournie et mentionnée sur le contrat.rnrnPar conséquent la nullité du contrat est encouruerrnAttention toutefois la nullité du compromis de vente n'entraîne pas la nullité du contrat conclu avec l'agence immobilière.rnrnRestant à votre disposition

Par **juan 19**, le **26/08/2017** à **15:18**

bonjour j ai signer un compromis de vente d une maison avec une agence et je me suis rendu

compte que le prix a été rayé et modifier es que je peux annuler la vente ?